

PLP  CPE

Bulletin Officiel N°15 du 14 avril 2016

À retourner complété au : **Snetaa-Fo, 24 rue d'Aumale - CS 75058 - 75009 Paris**  
 ou par mail : [snetaaamut@gmail.com](mailto:snetaaamut@gmail.com)

Discipline (et code discipline si connu) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Tél : ..... Date de Naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Mail : .....

Nature du concours (externe, interne, réservé) .....

PUBLIC

PRIVÉ

Année du concours ..... Classement au concours .....

**Vous étiez :**

Ex-contractuel (AED, AESH, EAP)

Ex-contractuel (CDI, MAGE)

Ex-fonctionnaire (Fonction Publique)

Étudiant M1

Étudiant M2

Demandez-vous un report de stage ?  Oui  Non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ? .....

Êtes-vous :  Célibataire

Marié-e le .....

Divorcé-e

Pacsé-e le .....

Avez-vous des enfants à charge ?  Non  Oui Nombre : .....

Avez-vous la garde partagée ou exclusive de vos enfants ? .....

Votre conjoint-e exerce une profession ? (lieu et nature ; joindre un justificatif).....

Voeu 1 :	Voeu 4 :
Voeu 2 :	Voeu 5 :
Voeu 3 :	Voeu 6 :

Informations que vous souhaitez faire connaître au **SNETAA-FO** pour expliquer vos voeux (facultatif) :

.....

.....

.....

.....

# Les possibilités offertes aux différentes catégories de stagiaires du 2 mai au 10 juin midi (heure de paris) sur SIAL

CATÉGORIES DE STAGIAIRES	CHOIX POSSIBLES	ÉLÉMENTS À FOURNIR	
		ADMINISTRATIFS	SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE
Pour tous les lauréats, quel que soit le concours		<b>Déposer sur SIAL de façon dématérialisée au format PDF le justificatif du rang au concours.</b>	
Lauréats concours réservés et examens professionnels <b>ou</b> report de stage 2015/2016	stagiaires dans leur académie d'origine (seul choix possible) <b>ou</b> report de stage (cf. note de service)	Les services de non-titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques	
Lauréats concours 2016 et inscrits en M1 en 2015-2016 <b>ou</b> Lauréats en report de stage 2015/2016 pour absence d'inscription en M2 MEEF 2015/2016	stagiaires dans l'académie où est l'université où ils sont inscrits en M1 <b>ou</b> solliciter un report de stage Si M1 en université francilienne : classer les 3 académies de Paris, Créteil et Versailles.	Pièce justificative d'inscription en M1 dématérialisée au format PDG <b>sur SIAL</b>	<b>À faire parvenir au rectorat</b>
<b>Lauréats des concours externes</b> 2016 titulaires d'un M2 <b>ou</b> <b>Lauréats des concours internes</b> 2016, ne répondant pas aux conditions du paragraphe l.1.1. de la note de service <b>ou</b> Lauréats des sessions antérieures en report de stage	<b>émettre 6 vœux d'académies</b> en fonction des critères personnels en tenant compte des obligations liées au RC ou RRE <b>ou</b> solliciter un report de stage	<b>États des services accomplis hors de l'enseignement du second degré public</b> (privé ou étranger par exemple) ainsi que les serveurs mixtes  Les <b>ex-fonctionnaires</b> de la Fonction Publique de l'État, territoriale ou hospitalière doivent envoyer leur arrêté d'affectation <b>avant le 17 juin 2016 à :</b> <b>DGRHB2-2 (Gestion Stagiaires)</b> <b>72 rue Regnault</b> <b>75243 Paris cedex 13</b>	<b>d'affectation dès la connaissance du résultat :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Livret de famille</li><li>• PACS</li><li>• Justificatif de RRE</li><li>• Attestation professionnelle du conjoint, attestation de domicile, RQTH</li></ul>
<b>Ex-contractuels</b> , lauréats des concours externes 2016 avec M2, ou lauréats non soumis aux conditions de diplômes des concours internes 2016 <b>Ex-contractuels</b> = expérience professionnelle d'enseignement dans leur discipline de recrutement au moins 1 an ½ équivalent temps plein au cours des 3 années précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire (§1.1.1.c de la note de service)	solliciter l'académie dans laquelle ils étaient contractuels <b>ou</b> solliciter un report de stage	Les services de non titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques.  Pour les services dans le privé ou à l'étranger; fournir des attestations et envoyer le tout avant le 17 juin 2016 à : <b>DGRHB2-2 (Gestion Stagiaires)</b> <b>72 rue Renault</b> <b>75243 Paris cedex 13</b>	

# CALCUL DE VOTRE BARÈME EN FONCTION DES CONDITIONS EXPRIMÉES

CRITÈRES BONIFIÉS		BONIFICATIONS	CONDITIONS PARTICULIÈRES																					
<b>Bonification handicap</b>		1000	Sur le vœu 1 (pour le candidat uniquement)																					
<b>Rapprochement de conjoint (RC)</b>		150	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'attache professionnelle du conjoint et les académies limitrophes																					
<b>Enfants à charge</b>		75	Par enfant de - de 20 ans au 1/9/2016 Uniquement sur les vœux donnant droit au RC																					
<b>RRE rapprochement de la résidence de l'enfant</b>		140 (forfait quel que soit le nombre d'enfants)	Situations de garde alternée ou conjointe (enfant de - de 18 ans au 1/9/2016). Uniquement sur le vœu 1 (résidence de l'enfant) et les académies limitrophes																					
<b>Rang au concours</b>		<table border="1"> <tr><td>1<sup>er</sup> décile</td><td>150</td></tr> <tr><td>2<sup>ème</sup></td><td>135</td></tr> <tr><td>3<sup>ème</sup></td><td>120</td></tr> <tr><td>4<sup>ème</sup></td><td>105</td></tr> <tr><td>5<sup>ème</sup></td><td>90</td></tr> <tr><td>6<sup>ème</sup></td><td>75</td></tr> <tr><td>7<sup>ème</sup></td><td>60</td></tr> <tr><td>8<sup>ème</sup></td><td>45</td></tr> <tr><td>9<sup>ème</sup></td><td>30</td></tr> <tr><td>10<sup>ème</sup></td><td>15</td></tr> </table>	1 <sup>er</sup> décile	150	2 <sup>ème</sup>	135	3 <sup>ème</sup>	120	4 <sup>ème</sup>	105	5 <sup>ème</sup>	90	6 <sup>ème</sup>	75	7 <sup>ème</sup>	60	8 <sup>ème</sup>	45	9 <sup>ème</sup>	30	10 <sup>ème</sup>	15	Sur tous les vœux exprimés	<b>Pour les lauréats de l'agrégation</b>  100 points forfaitaires en plus sur tous les vœux
1 <sup>er</sup> décile	150																							
2 <sup>ème</sup>	135																							
3 <sup>ème</sup>	120																							
4 <sup>ème</sup>	105																							
5 <sup>ème</sup>	90																							
6 <sup>ème</sup>	75																							
7 <sup>ème</sup>	60																							
8 <sup>ème</sup>	45																							
9 <sup>ème</sup>	30																							
10 <sup>ème</sup>	15																							
<b>Bonification pour l'académie du M1</b>		60	Uniquement sur l'académie du M1																					
<b>Situation professionnelle déclarée au moment de l'inscription au concours</b>	Ex-titulaire de la fonction publique	200	Sur le vœu 1 (=ancienne académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique)																					
	Ex-contractuel, AED, AESH (2ans au moins)	200	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'exercice au cours des 2 dernières années																					
	Ex EAP	200	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'exercice au cours des 2 dernières années																					
<b>Indiquez ici votre barème total :</b>																								

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Accueil téléphonique des admissibles 01 55 55 54 54 du 2/05 au 10/06 et du 11/07 au 29/07/2016 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

<b>2 mai au 10 juin à midi</b>	Saisie des vœux sur SIAL, y compris pour les lauréats d'une session antérieure en report. Autant de saisies que d'admissibilités obtenues.	<b>Accès à SIAL :</b> <a href="http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html">http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html</a>
<b>17 juin dernier délai</b>  Date limite pour l'envoi des pièces par le Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• justifiant d'enseignement dans le privé</li> <li>• de titulaire de l'enseignement agricole</li> <li>• ex-contractuels en dehors de l'enseignement public du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>• contrat de travail en tant que EAP</li> <li>• demande d'affectation conjointe pour 2 pers pacsées ou mariées</li> <li>• opter pour l'enseignement privé</li> <li>• RQTH validée à l'inscription au concours</li> <li>• arrêté d'affectation en tant que fonctionnaire</li> </ul>	au bureau de la DGRHB2-2
<b>30 juin 2016</b>	Date limite de validation d'un PACS ou d'un mariage	
<b>À partir du 30 juin</b>	Résultats d'affectation en fonction des disciplines	sur SIAL (« affectations »)
<b>Dès les résultats d'affectation en académie</b>	Envoi aux rectorats des pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de RC et éventuellement enfants, RRE</li> <li>• mutations conjointe de 2 lauréats</li> <li>• affectation en DOM ou COM (justificatifs d'attache réelle à ce DOM ou COM)</li> <li>• inscription en M2, titres et diplômes exigés à la nomination</li> </ul>	au rectorat d'affectation
<b>30 septembre 2016</b>	Certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec la fonction exercée pour les BOE	au rectorat d'affectation

## LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE REPORT DE STAGE POUR ...

- les lauréats répondant aux critères de la note de service du BO N°15 du 14 avril 2016, annexe D :

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE					
		décret n° 94-874 du 7-10-1994			Autres motifs		
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation	Séjour à l'étranger	Absence de Master
PLP	Concours externe	X	X	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X			
	3ème concours	X	X	X			
	Examen professionnalisé réservé	X	X	X			

- les lauréats des autres concours (dont les réservés, ceux inscrits en M1 en 2014-2015 et ceux justifiant d'une expérience professionnelle conformément à la note de service du BO N°15 du 14 avril 2016 :

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE			
		décret n° 94-874 du 7-10-1994			Autres motifs
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation
PLP	Concours externe	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X	
	3ème concours	X	X	X	
	Examen professionnalisé réservé	X	X	X	

- les lauréats des concours externes de la session 2016 rénovée titulaires d'un M1 et ne pouvant justifier d'une inscription en M2 seront placés en report de stage.

### ATTENTION

Dans l'application SIAL, les lauréats doivent **obligatoirement** valider selon l'ordre établi chacun des menus afin que la demande soit prise en compte. Cette opération est à réitérer pour chaque concours auquel le lauréat est admissible. Un classement doit alors être fait par le lauréat entre les différents concours ; à défaut, l'administration décidera. Si une erreur de saisie est faite sur SIAL, elle doit être signalée à la DGRHB2-2 avant le 17 juin, justificatif à l'appui.

**La fiche de synthèse d'inscription sur SIAL doit IMPÉRATIVEMENT être imprimée et conservée. Elle doit aussi être jointe aux pièces justificatives à fournir et fera foi en cas de recours.**

**En cas de recours d'affectation, contactez le SNETAA-FO !**

**UN PROBLÈME ? CONTACTEZ LE SNETAA-FO !**